Résumé
d'un projet de communication à présenter lors du

Symposium nord-américain sur l'environnement et le commerce
Commission de coopération environnementale

Une analyse des liens entre l'ALÉNA et le droit de l'environnement
par Howard Mann, International and Environmental Law and Policy (Canada**)**

Les liens entre l'environnement et le commerce sont multiples. Le présent projet de recherche se penche sur la question suivante : les règles commerciales de l'ALÉNA contraignent-elles ou inhibent-elles le processus décisionnel ou législatif touchant l'environnement et, si oui, dans quelles circonstances?

Une récente analyse affirme que l'élaboration du droit commercial international par le biais de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a eu aucune répercussion négative sur la liberté des gouvernements à réglementer ou à agir en vue de gérer l'environnement, dans la mesure où le processus législatif est conforme aux obligations qu'impose l'OMC[1]. Cette affirmation nous amène à nous demander si ces obligations n'ont pas elles-mêmes des répercussions sur l'efficacité et l'à-propos de la fonction législative.

Nous proposons ici une recherche qui étudie cette question dans le contexte de l'ALÉNA, en nous appuyant sur l'expertise et l'expérience de l'auteur dans les domaines du droit commercial international et de l'élaboration de lois environnementales, sur sa participation aux projets de droit comparé au sein de la CCE et sur sa connaissance de la documentation relative au droit de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis. Une analyse juridique des points d'intersection entre les règles commerciales de l'ALÉNA et les principales formes de mesures législatives touchant l'environnement servira de thème central à notre analyse. Si l'analyse révèle que les règles du droit commercial font peser des contraintes sur l'élaboration de lois de l'environnement, une analyse plus poussée sera mise en œuvre afin d'évaluer l'importance de ces répercussions du point de vue du droit et des politiques de l'environnement. On pourrait éventuellement chercher à savoir s'il y a moyen d'élaborer des méthodes de rechange utiles, ou si les contraintes en place mènent à écarter ce domaine ou ce type d'élaboration de politiques. La question ultérieure de savoir si la libéralisation des échanges commerciaux a fait peser des stress supplémentaires sur le « pouvoir de réglementer » des organismes de réglementation serait fort pertinente, mais exigerait des recherches supplémentaires et des entrevues individuelles qui dépassent les budgets prévus pour le présent projet.

L'étude proposée se rattache à plusieurs sections du *Cadre d'analyse final*, mais en particulier à deux d'entre elles :

- Section III B, Les institutions issues de l'ALÉNA
- Section IV D, Les politiques des pouvoirs publics.

L'analyse visera à formuler des conclusions qui soient pertinentes à chacune de ces sections.

---

[1] *Évaluation rétrospective : l'examen environnemental du Canada, 1994, Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round*, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, novembre 1999.